

La sortie du confinement nécessite un aménagement de la part de l'Ecole en général, et de l'EPS en particulier.

**Pour les cours d'EPS, à compter du 25 mai 2020, il est demandé à votre enfant de**

- Venir en tenue **d'EPS directement** (aucun passage aux vestiaires).
- Prévoir sa **gourde personnelle et individuelle**.

Afin d'être garant de la sécurité sanitaire, nous veillerons à faire respecter les principes suivants lors des cours d'EPS de votre enfant.

### **Principe n°1 : le maintien de la distanciation physique.**

- La distanciation doit être de **1m50** pour les déplacements marchés **5 mètres** pour un déplacement à allure modérée et de **10 mètres** pour la course.
- L'effort physique se prête mal au port du masque. Aussi, il est important de faire respecter par les élèves les distances physiques, afin de pouvoir éviter le port du masque pendant le cours d'EPS. **Après le cours d'EPS, un autre masque lavable sera donné aux élèves afin qu'ils puissent retourner en classe.**
- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de **venir en tenue d'EPS dès le matin.**

### **Principe n°2 : Adaptation des activités et des lieux de pratique**

- les activités extérieures seront privilégiées, prévoir une tenue adaptée.
- Pratique de **parcours sportifs individuels** permettant de conserver la distanciation physique (interdiction de pratiquer des sports collectifs, des jeux de ballons ou d'échanger du matériel entre les élèves).
- **Apporter sa propre gourde d'eau**, interdiction de boire directement au robinet sur les points d'eau.
- Les cartables seront laissés dans la salle de cours, le passage aux toilettes se effectués avant le départ en cours d'EPS et après. Aucun accès aux toilettes ne sera autorisé pendant le cours d'EPS.

### **Principe n°3 : le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.**

- Le matériel utilisé sera manipulé uniquement par **l'enseignant**.
- Il sera **désinfecté** après chaque utilisation
- Les élèves se **laveront les mains avant et après** le début et la fin du cours d'EPS

### **Principe n°4 : déplacements vers les installations sportives**

- Lors des déplacements sur les installations sportives, les règles de **distanciation** s'appliquent et le **port du masque** sera conservé.
- L'entrée sur les installations se fera par le portail du PRIJ, le retour au collège s'effectuera par le portail du gymnase (coté parking).